

AVIS

La réunion du CONSEIL MUNICIPAL
se tiendra à la salle du conseil de VAUGNERAY,
le lundi 19 février 2024 à 20h30

ORDRE DU JOUR

DÉLIBÉRATIONS

1. FINANCES - Débat d'orientations budgétaires – Exercice budgétaire 2024
2. URBANISME – Approbation de la modification de droit commun n°2 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Vaugneray
3. URBANISME – Approbation de la révision allégée n°2 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Vaugneray
4. URBANISME – Prescription de la révision des Plans Locaux d'Urbanisme des communes déléguées de Vaugneray et de Saint-Laurent-de-Vaux valant élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la commune nouvelle de Vaugneray, définition des objectifs poursuivis et des modalités de concertation.
5. URBANISME – Dépôt d'un permis de construire au nom de la commune – Aménagement d'un lieu d'exposition, Clos des Visitandines, chemin des Gouttes
6. SCOLAIRE-Subvention de fonctionnement à l'OGEC pour le tarif des repas – Premier trimestre de l'année scolaire 2023-2024
7. POLICE – Espaces sans tabac – rue des écoles et chemin des demoiselles
8. ENVIRONNEMENT – Approbation du partenariat avec Alcome dans le cadre de la responsabilité élargie des producteurs
9. MARCHES PUBLICS –Attribution des marchés de travaux - lots panneaux solaires / portes automatiques - 69670 VAUGNERAY
- 10.RESSOURCES HUMAINES - Contrats d'Assurance des Risques Statutaires 2025 – 2028
- 11.INTERCOMMUNALITE – Convention relative à la création d'un service commun comptabilité / finances entre la CCVL et les communes de Sainte-Consorte, Yzeron et Vaugneray – Avenant n°2 portant extension du service à la commune de THURINS
- 12.FINANCES- Approbation de l'opération et demande de subvention au titre de l'opération Pôle Santé- mise à jour du plan de financement

COMMUNICATIONS

1. Information sur les décisions prises par le Maire par délégation du Conseil Municipal (L.2122-22 du Code Général des collectivités Territoriales).

A Vaugneray, le 13 février 2024

Le Maire,

Daniel JULLIEN

Affiché le : 13/02/2024

